



ACCUEIL DE LOISIRS

Le Coudray



INSCRIPTION

Vacances de Printemps 2024

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Désire inscrire l'enfant :

Maternel :

Elémentaire :

Cocher les semaines ou les journées retenues :

L M M J V

Semaine du 22/04 au 26/04 à : €

Forfait 5 Jours ou à la journée

Semaine du 29/04 au 03/05 à : € **F**

Forfait 4 Jours ou à la journée Attention : Mercredi 1^{er} Mai Férié

Montant du séjour : €

Remise (2^e enfant et plus) : - €

Montant après remise : €



L'inscription sera effective uniquement si elle est accompagnée du règlement.

Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter et à faire respecter par mon enfant le règlement en vigueur dans l'Accueil (visible sur place ou sur le site internet : www.lespep28.org)

SIGNATURE OBLIGATOIRE D'UN TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE, PRECÉDÉE DE LA MENTION "LU ET APPROUVÉ")

Fait à : Le :

La fiche d'inscription est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs accompagnée de la fiche de renseignements (si nouvelle inscription) et de votre règlement avant le

Vendredi 12 Avril 2024 Midi
(Sous réserve de place disponible)



ACCUEIL DE LOISIRS

Le Coudray



INSCRIPTION

Vacances de Printemps 2024

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Désire inscrire l'enfant :

Maternel :

Elémentaire :

Cocher les semaines ou les journées retenues :

L M M J V

Semaine du 22/04 au 26/04 à : €

Forfait 5 Jours ou à la journée

Semaine du 29/04 au 03/05 à : € **F**

Forfait 4 Jours ou à la journée Attention : Mercredi 1^{er} Mai Férié

Montant du séjour : €

Remise (2^e enfant et plus) : - €

Montant après remise : €



L'inscription sera effective uniquement si elle est accompagnée du règlement.

Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter et à faire respecter par mon enfant le règlement en vigueur dans l'Accueil (visible sur place ou sur le site internet : www.lespep28.org)

SIGNATURE OBLIGATOIRE D'UN TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE, PRECÉDÉE DE LA MENTION "LU ET APPROUVÉ")

Fait à : Le :

La fiche d'inscription est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs accompagnée de la fiche de renseignements (si nouvelle inscription) et de votre règlement avant le

Vendredi 12 Avril 2024 Midi
(Sous réserve de place disponible)

Participation :

Si cela n'est pas déjà fait, la photocopie de l'avis d'imposition 2023 (revenus 2022) sera à joindre au dossier afin de déterminer le tarif (voir tableau ci-dessous).

Revenus = Revenus imposables divisés par 12.

Minoration en fonction du nombre d'enfants présents en même temps :
-10% pour le 2^{ème} enfant, -20% pour le 3^{ème} enfant et suivants.

Revenus imposables mensuels 2022	Tarif à la Semaine 5 jours – Uniquement 1 ^{ère} Semaine	Tarif à la Semaine 4 jours – Uniquement 2 ^{ème} Semaine	Tarif à la journée (Seulement sur les petites vacances)
0 à 1 220 €	53.16 €	45.67 €	10.64 €
De 1 221 à 1 830 €	58.97 €	47.24 €	11.81 €
De 1 831 à 2 744 €	60.86 €	48.83 €	12.99 €
De 2 745 à 3 660 €	64.53 €	51.76 €	15.96 €
De 3 661 et plus	68.18 €	54.70 €	20.69 €
HORS COMMUNE	79.99 €	64.53 €	25.41 €

Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical transmis dans les 48h.

Participation :

Si cela n'est pas déjà fait, la photocopie de l'avis d'imposition 2023 (revenus 2022) sera à joindre au dossier afin de déterminer le tarif (voir tableau ci-dessous).

Revenus = Revenus imposables divisés par 12.

Minoration en fonction du nombre d'enfants présents en même temps :
-10% pour le 2^{ème} enfant, -20% pour le 3^{ème} enfant et suivants.

Revenus imposables mensuels 2022	Tarif à la Semaine 5 jours – Uniquement 1 ^{ère} Semaine	Tarif à la Semaine 4 jours – Uniquement 2 ^{ème} Semaine	Tarif à la journée (Seulement sur les petites vacances)
0 à 1 220 €	53.16 €	45.67 €	10.64 €
De 1 221 à 1 830 €	58.97 €	47.24 €	11.81 €
De 1 831 à 2 744 €	60.86 €	48.83 €	12.99 €
De 2 745 à 3 660 €	64.53 €	51.76 €	15.96 €
De 3 661 et plus	68.18 €	54.70 €	20.69 €
HORS COMMUNE	79.99 €	64.53 €	25.41 €

Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical transmis dans les 48h.